

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 143

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, après le mot :

« services »,

insérer les mots :

« et des infrastructures ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de faire apparaître clairement l'intégration des infrastructures concourant au développement des mobilités au sein du périmètre de financement du versement mobilité.